



REGLEMENTS SAISON 2021

Pro-Bass Canada

Heures de bureau

Lundi au vendredi

8:00 – 19 :00

2021 / 2022

TOURNOIS DE PÊCHE PRINCECRAFT / MERCURY

À L'ACHIGAN REMISE À L'EAU

PRÉSENTÉS PAR

PRO-BASS CANADA

1.0 ÉLIGIBILITÉ POUR LES TOURNOIS RÉGULIERS, LA Finale ET LES PRIX

PÊCHEUR

Un PÊCHEUR PROPRIÉTAIRE d'une embarcation PRINCECRAFT qui sera présent pour le départ de chacune des journées PRINCECRAFT/MERCURY sera éligible à un des 3 prix finalistes de chacune des journées;

(\$3,000.00 - \$2,000.00 ou \$1,000.00) x 4

Les bourses P/M seront remises au hasard à la FINALE qui aura lieu le

VENDREDI le 27 Août 2021



pour donner aux pêcheurs la visibilité ainsi qu'un plan d'eau (Rivière Richelieu) moins achalandé,

à la pourvoirie Guy Mayer de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Un pêcheur peut être finaliste plus d'une fois durant la saison.(Bourses)

La FINALE sera télévisée dans le cadre de Leurre Juste.

En plus les pêcheurs PRINCECRAFT seront éligibles aux bourses de la journée de tournoi de pêche à l'achigan remise à l'eau. (Top 5)

\$ 50.00 membre PBC 2021

\$ 100.00 par pêcheur PAR JOURNÉE = 100% de remise

TOTAL SAISON : \$ 450.00 à payer

Les bourses Big Fish déjà payé

sont une commandite de DRR. (Done Right Roofing)

La veste de flottaison est requise en tout temps lorsque l'embarcation est propulsée par le moteur à gaz pour le pêcheur et le maréchal.

Les formulaires de dégagement, de code d'éthique et d'esprit sportif doivent être signés par les participants.

Dans le cas d'un participant mineur, la signature du père, de la mère ou du tuteur sera obligatoire.

Chaque pêcheur conducteur devra posséder sa carte d'embarcation de plaisance reconnue et une preuve d'assurance de l'embarcation utilisée.



MARÉCHAL

Un maréchal agira comme témoin pour la prise des poissons en photo et/ou en vidéo durant la journée de tournoi.

Le pêcheur pigera le nom de son maréchal le matin du tournoi.

Les formulaires de dégagement, de code d'éthique et d'esprit sportif doivent être signés par les participants.

Dans le cas d'un participant mineur, la signature du père, de la mère ou du tuteur sera obligatoire.

2 finalistes parmi les MARÉCHALS (et autre) éligibles seront annoncés au début de chacune des journées PRINCECRAFT/MERCURY.

PRINCECRAFT AMAROK /

MOTEUR MERCURY 60HP & REMORQUE

Les PRIX FINALISTES seront remis au hasard à la FINALE qui aura lieu le

VENDREDI le 27 Août 2021

à la pourvoirie Guy Mayer de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Un MARÉCHAL (et autre) ne peut être finaliste plus d'une fois durant la saison.

La FINALE sera télévisée dans le cadre de Leurre Juste.

Membre PBC 2021 \$ 50.00

\$ 25.00 x 4 + \$ 100.00

Total SAISON : \$ 150.00 (Maréchal) à payer



2.0 RÈGLEMENTS DE PÊCHE SPORTIVE ET DE TOURNOIS

Tous les règlements de pêche sportive établis par les ministères doivent en tout temps être respectés durant les tournois de Pro-Bass Canada.

Seuls les achigans à grande ou à petite bouche seront pesés.

Aucune autre espèce de poisson ne doit être gardée dans l'embarcation durant les tournois.

3.0 ESPRIT SPORTIF

Tous les participants doivent faire preuve de prudence, posséder un esprit sportif et avoir le souci de l'environnement. Tous les participants doivent faire preuve de courtoisie à tout moment.

Tout geste qui aurait nuit ou pourrait nuire aux efforts de PRO-BASS CANADA pour promouvoir ses commanditaires, ses collaborateurs, la conservation de l'environnement et le haut niveau sportif, est considéré comme suffisant pour que le ou les participants soient refusés ou disqualifiés.

4.0 EMBARCATIONS

Les embarcations doivent mesurer au moins 14 pieds, avoir les équipements requis et approuvés par la garde côtière et être équipées pour la conservation des poissons.

La puissance maximale de tout moteur ne doit pas dépasser la puissance inscrite sur la plaque d'identification fixée sur le bateau.

4.1 ASSURANCES

Chaque participant doit confirmer que son embarcation est assurée et doit être en mesure de présenter un certificat d'assurance à la demande d'un officiel.

5.0 BOISSONS ALCOOLISÉES



Aucune boisson alcoolisée n'est permise à bord des embarcations durant les heures de tournoi.

6.0 LIMITES DE PÊCHE DES TOURNOIS

Tous les plans d'eau accessibles par bateau à partir de celui où a lieu le départ, sont considérés comme à l'intérieur des limites du tournoi sauf si avis contraire de Pro-Bass Canada.

7.0 VÉRIFICATION ET MISE À L'EAU DES BATEAUX

Tous les bateaux doivent être vérifiés et identifiés avant le départ les matins de tournoi par un officiel de Pro-Bass Canada et les formulaires de dégagement, du code d'éthique et d'esprit sportif devront être signés par les deux participants avant que le bateau prenne sa position pour le départ.

8.0 DÉPARTS - RETOURS

HEURES OFFICIELLES DE TOURNOI

Il est interdit de pêcher avant et après les heures officielles les jours de tournoi. Début du tournoi de pêche après votre # de départ étant appelé.

TOURNOIS RÉGULIERS DE LA SAISON 2021

Les 3 Dimanches suivants

4 JUILLET, 18 JUILLET & 1^{ER} AOUT 2021

Les plans d'eau seront choisis parmi les plans d'eau suivants et seront annoncés le **LUNDI précédent le tournoi pour être équitable avec les pêcheurs pour leurs temps de pratique**



Lac Champlain

Lac Massawippi

Lac Memphrémagog

Lac St-Louis

Départ 7 :00 - Retour 14 :00 (ou avant, doit aviser)

FINALE

Vendredi

27 AOÛT Vendredi

Départ 7 :00 - Retour 14 :00

Départs : les pêcheurs qui n'étaient pas présents ou prêts à l'appel de leur numéro pour leur départ se verront partir à la fin.

Nouvelle procédure de pesée

9.0 PESÉE au bateau PRINCECRAFT OFFICIEL SUR L'EAU

L'enregistrement des participants est obligatoire au bateau PRINCECRAFT/MERCURY d'officiel au point de vérification désigné lors de la fin de journée du tournoi ou avant selon leur fin de journée.

10.0 LES PARTICIPANTS DOIVENT DEMEURER À BORD DE LEUR EMBARCATION

En cas d'urgence, après avoir téléphoné au numéro d'urgence donné le matin même du tournoi et avoir parlé avec un officiel de Pro-Bass Canada,



on permet aux participants de monter à bord de l'embarcation d'un autre compétiteur avec leurs poissons pour être transportés à la balance.

Aucun participant ne devra aller à terre, sans la permission d'un officiel.

11.0 TYPES DE LEURRES

Seulement les leurres artificiels et la couenne de porc pourront être utilisés lors des tournois. Seulement une canne à lancer lourd ou à lancer léger et un moulinet peuvent être utilisés à la fois.

Toutes les autres sortes de cannes seront prohibées.

D'autres ensembles comme spécifiés ci-dessus peuvent être dans le bateau, prêts à servir, cependant, seulement l'utilisation d'un de ces ensembles par pêcheur est permise en tout temps.

12.0 LONGUEUR MINIMUM DES POISSONS (Max 3 Achigans)

La longueur minimum de chaque achigan vivant capturée doit mesurer 14 pouces à partir de la bouche fermée jusqu'à l'extrémité de la queue ouverte.

Les poissons qui mesureront moins de 14 pouces de longueur ne seront pas pesés et, en plus, (1/2) une-demi livre de pénalité sera déduite (pour chaque poisson) du poids total du pêcheur.

Un poisson mort, ne peut être pesé.

Le premier poisson sera pesé pour le prix du plus gros poisson.

13.0 TRANSPORT DE POISSONS

Durant les heures de tournoi, lorsque le moteur à gaz est en fonction et que le bateau plane, le nombre maximum d'achigan permis dans les viviers de chaque bateau est de (3) trois.

14.0 PLAINTÉ CONCERNANT LES VIOLATIONS

Toute plainte concernant les violations commises par un pêcheur participant au tournoi doit être faite orale ou par écrit et remise à Pro-Bass Canada dans les trente minutes qui suivent l'heure officielle de la fermeture de ce tournoi (dernière pesée) accompagnée d'un montant de (50\$) cinquante dollars en argent comptant.



Ce sera à la discrétion de Pro-Bass Canada de rembourser le montant de \$ 50.00, si la plainte est jugée recevable.

15.0 DISQUALIFICATIONS

Les frais d'inscription des pêcheurs qui seront disqualifiés pour toute infraction aux règlements du tournoi ne seront pas remboursés.

*** Tous les participants aux événements Pro-Bass Canada devront avoir signés le formulaire de dégageant, code d'éthique et d'esprit sportif sous peine d'être disqualifiés. ***

16.0 DÉCISIONS DES OFFICIELS DE PRO-BASS CANADA

L'interprétation de ces règlements est laissée exclusivement à la discrétion de Pro-Bass Canada.

Ses décisions seront finales et sans appel.

Pro-Bass Canada peut en tout temps :

- disqualifier un ou des pêcheurs pour violation de règlements sans aucun remboursement,
- annuler un tournoi à cause de mauvaise température ou autres raisons justifiées,
- faire des modifications lors des tournois telles que les heures de tournoi, les zones de pêche ou les vitesses pour des raisons de sécurité ou autres, toutes ces décisions seront finales.

Pro-Bass Canada se réserve la décision finale au sujet de tout litige qui pourrait survenir en tout temps ou tout autre sujet concernant les événements de Pro-Bass Canada.

17.0 RESPONSABILITÉ

Pro-Bass Canada ne se tient aucunement responsable :

- du retrait de commanditaires et de l'effet causé sur les prix et bourses de ces événements.
- des objets perdus ou volés avant, pendant ou après les événements.



18.0 LES POSITIONS

Les positions et les gagnants de chaque tournoi seront déterminés à partir du poids total des achigans pesées que chaque pêcheur accumulera durant le tournoi. L'ordre des positions des gagnants sera déterminé par le poids total des 3 poissons pesés à la fin de ce tournoi.

19.0 ÉGALITÉS

S'il y a égalité de poids de poissons entre deux ou plusieurs positions gagnantes, on déterminera la ou les positions des gagnants par le nombre de poissons capturés pendant ces jours de tournoi.

S'il y a toujours égalité, on pige au hasard les positions.

20.0 CHANGEMENTS

Tout changement sera remis le matin même sur la feuille de route des participants par le ou les officiels.



Les événements PRINCECRAFT / MERCURY

de Pro-Bass Canada 2021

Tous les participants devront être membre PBC 2021 (\$ 50.00)

Les prix membre 2021 seront remis

Samedi le 28 Août 2021

en même temps que le FAMILI-PÊCHE 2021.

VOIR CHARTE

PROCÉDURES D'INSCRIPTIONS 2021

Comptant, Chèque, VISA ou TRANSFERT

probasscanada@hotmail.com mot de passe : probass

Les montants en dépôt ne sont pas remboursables, ni transférables

Tout paiement doit être fait à l'ordre de

PRO-BASS CANADA

envoyé à l'adresse suivante

173 Principale

Ste-Sabine, Qué.

J0J 2B0

Bonne saison à tous !

Liette Laroche & Garry Welch
OFFICIELS